



5 avril 2024



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 2009-002-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-002
RELATIVEMENT AUX DROITS ACQUIS**

À toutes les personnes intéressées par :

- Le projet de règlement n° 2009-002-012 modifiant le Règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux droits acquis;

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

- Lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le Conseil municipal a adopté le 1er projet de règlement n° 2009-002-012 modifiant le Règlement de zonage n° 2009-002 relativement aux droits acquis.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le **7 mai 2024 à 19 h 45**, à la Maison de la culture EulalieDurocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) expliquera le projet et ses effets. Il entendra les citoyens et les organismes qui désirent s'exprimer;

Toute personne intéressée peut se présenter en personne à l'assemblée publique, à la Maison de la culture EulalieDurocher, située au 1028, rue du Rivage ou transmettre ses commentaires par écrit à la Municipalité au plus tard le 7 mai à 16 h à l'une ou l'autre des adresses ciaprès mentionnées.

Par courriel : greffe@sasr.ca

Par courrier : Municipalité de Saint-Antoine-Sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-Payet
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0

Le commentaire écrit doit obligatoirement inclure le nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone.

Les commentaires peuvent également être déposés dans une enveloppe adressée à la Municipalité dans la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'entrée principale.

Les détails de projet de règlement sont présentés sur le site Internet de la Municipalité www.saint-antoine-sur-richelieu.ca dans la section « règlements ».

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter le service de l'urbanisme et de l'environnement au numéro de téléphone 450-787-3497 ou par l'adresse courriel suivante : urbanisme@sasr.ca


Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 4e jour d'avril 2024

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION 2024-02-064-1 AUTORISANT LES USAGES « ATELIER ARTISANAL » ET « HORLOGERIE » AU 1090, RUE DU RIVAGE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance du conseil municipal du 6 février 2024, le conseil a adopté la résolution finale n° 2024-02-064-1 afin d'autoriser les usages « atelier artisanal » et « horlogerie » pour le bâtiment situé au 1090, rue du Rivage, tel que soumis dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

La municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité à l'égard de cette résolution le 22 mars 2024.

Cette résolution est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 22 mars 2024.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 3e jour d'avril 2024.


Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

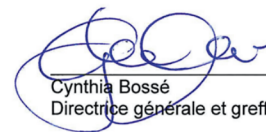
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-01

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 2 avril 2024, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté les règlements suivants :

« Règlement n°2024-01 relatif au comité consultatif en environnement et en embellissement »

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 4e jour d'avril 2024.


Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière

Été 2024 Camp de Jour

**8 SEMAINES
D'ACTIVITÉS**
TOUT AU LONG DE L'ÉTÉ, DES
ACTIVITÉS ET SORTIES
SUIVANT DES THÉMATIQUES
ORIGINALES
SERONT PROPOSÉES AUX
ENFANTS DE SAINT-ANTOINE-
SUR-RICHELIEU.

Calendrier du camp de jour

Du 25 juin au 16 août 2024

- Horaire de la journée : 9 h à 16 h
- Horaire du service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h



**INSCRIPTIONS
DU 4 AU 19 AVRIL 2024**

qidigo.com/u/Municipalite-de-Saint-Antoine-sur-Richelieu

Besoin d'assistance? Contactez Shanda
Leclair au 450-787-3497 ou loisir@sasr.ca

*Après cette date, nous ne pourrons pas garantir une place pour votre enfant.



**Où? Au centre communautaire
Quand? le 13 avril de 9h à 11h30**

Venez rêver les projets de la municipalité pendant que vos enfants s'amuse avec les animatrices du camp de jour. Sur places jeux gonflables, animation, collations.

**CONSULTATION
PUBLIQUE
FAMILLE**



Pour vous inscrire :

Scanner le code QR pour vous inscrire ou contacter le bureau municipal à municipalite@sasr.ca

<https://forms.office.com/r/NhH4CVNTsd>

Pour répondre au sondage :

Scanner le code QR pour répondre au sondage ou contacter le bureau municipal à municipalite@sasr.ca



<https://forms.office.com/r/XEi57yx71Y>